

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance du 26 janvier 2017

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 21.01.2017

L'an deux mil seize et le douze décembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: M. Patrick BRETEAU, MM Sébastien MONCOURT, Mmes Nathalie ALIMY, MM. Olivier DOAT, Thierry DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO (arrivé à 19 h 25), Mmes Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT, Sandra GUYOU.

Excusés : Mme Anne Sophie DUCHESNE a donné procuration à Sandra GUYOU, Jean-Pierre LAUDREN a donné procuration à Patrick BRETEAU.

Absents : MM. Jean BELIARD, Mireille EDOUARD, Emmanuelle PRETERRE

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 11 janvier 2017 qui est adopté à l'unanimité.

M. le maire présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

- 1.1 Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement sur le budget 2017 – CAB action 3 et renouvellement canalisation eau rue Dubaquié.
- 1.2 Demande de financement DETR 2017 – Huisseries mairie
- 1.3 Demande de financement DETR 2017 – Columbarium
- 1.4 demande de financement au Département – Huisseries école
- 1.5 Demande de financement SDEEG – éclairage public rue Dubaquié

2. BATIMENTS - VOIRIE

- 2.1 Bail de location ex-dojo.

3. CIMETIERE

- 3.1 Rétrocession concession cimetière Mme BARATHE.

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Renouvellement contrat location entretien copieurs.

5. QUESTIONS DIVERSES

1.1 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2017 dans l'attente du vote du budget :

Budget commune : op. 127 CAB action 3

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
2315-127	Installations, matériels...	+ 200 000 €	

Budget eau : op. 10007 AEP rue Dubaquié

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
2315-127	Installations, matériels...	+ 95 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus.

1.2 DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2017 – HUISSERIES MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les huisseries de la mairie sont vétustes et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Il précise que l'Etat soutient financièrement ces travaux à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat les subventions pour ces aménagements au titre de la DETR pour l'année 2017, et propose le plan de financement suivant :

- Dépenses	Montant en Euros Hors Taxes
Huisseries	20 654 € ht
Tva	<u>4 130</u>
	24 784 € ttc
- Recettes	
Etat via DETR 35 %	7 228 €
Autofinancement communal	<u>17 556 €</u>
	24 784 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Maire.
- de solliciter les subventions au titre de la DETR 2017.
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire.

1.3 DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2017 – COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implanter un columbarium au cimetière.

Il précise que l'Etat soutient financièrement cet aménagement à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat les subventions pour ces aménagements au titre de la DETR pour l'année 2017, et propose le plan de financement suivant :

- Dépenses	Montant en Euros Hors Taxes
Columbarium	9 370 € ht
- Recettes	
Etat via DETR 35 %	3 279 €
Autofinancement communal	<u>6 091 €</u>
	9 370 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Maire.
- de solliciter les subventions au titre de la DETR 2017.
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire.

1.4 DEMANDE DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT – HUISSERIES ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département peut attribuer une aide financière de 50 % de la dépense ht pour les travaux de remplacement des huisseries du couloir de l'école.

Plan de financement :

Dépenses

Huisseries	19 206,08 € ht
Tva	3 841,22 €
Total ttc	23 047,30 € ttc

Recettes

Aide Département (50 % + coef solidarité 1,05)	10 083,19 €
Autofinancement	12 964,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus
- accepte le montant de la subvention tel qu'exposé par Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour les travaux de remplacement des huisseries du couloir de l'école.
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire à la constitution du dossier de subvention.

1.5 DEMANDE DE FINANCEMENT SDEEG – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DUBAQUIE

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) peut attribuer une aide financière de 20 % de la dépense ht pour le remplacement de l'éclairage public rue Dubaquié.

Plan de financement :

Dépenses

Remplacement luminaires	7 670,94 € ht
Frais de gestion	536,97 € ht
Tva	1 534,19 €
Total ttc	9 742,09 € ttc

Recettes

Aide SDEEG	1 534,19 €
Autofinancement	8 207,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Demander au SDEEG de lui attribuer une subvention de 1 534,19 € au titre de l'opération d'investissement ci-dessus.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 8 207,90 €.

2.1 BAIL DE LOCATION EX-DOJO.

Pas de délibération à prendre puisque le bail reste un bail commercial précaire, le loyer ne change pas non plus. Faire de l'info pour les charges qui seront de 30 €/mois et la résiliation qui ne pourra intervenir qu'un mois avant la fin de votre mandat électif.

3.1 RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE MME BARATHE.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22,8° ;
Vu la délibération du conseil municipal du 28/04/2014 déléguant au maire une partie de ses pouvoirs;
Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame Sylvie BARATHE, habitant 13 Mouréou Ouest 33730 VILLANDRAUT et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 162 en date du 02/06/2005
Concession trentenaire
Au montant réglé de 91,44 euros

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Sylvie BARATHE déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 91,44 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide que :

- La concession funéraire située au cimetière communal de VILLANDRAUT est rétrocédée à la commune au prix de 91,44 euros.
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget de la commune.

4.1 RENOUELEMENT CONTRAT LOCATION ENTRETIEN COPIEURS.

Monsieur le Maire explique que notre contrat actuel de location et de maintenance des copieurs de la mairie et de l'école passé avec la société Document Concept arrive bientôt à échéance.

Les offres suivantes ont été faites pour une durée de 21 trimestres :

- MCB : loyer 398 € ht/trim. + maintenance 0.0044€ ht/copie noire et 0.0440 € ht/copie couleur
- Document Concept : loyer 393 € ht/trim. + maintenance 0.0040 € ht/copie noire et 0.0380 € ht/copie couleur.

L'offre de Document Concept est la mieux disante tant en loyer qu'en tarif coût/copie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Document concept et autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance.

Le conseil pense qu'il serait judicieux de contrôler le nombre de copies couleur à l'école.

5. QUESTIONS DIVERSES

- M. BRETEAU accompagné de Mme Edouard ont rencontré Mr Suzanne, sous-préfet, au sujet de la réhabilitation de la décharge et du coût que cela représente pour une commune comme la nôtre sachant que d'autres investissements sont prévus cette année. Le sous-préfet a consenti une aide de 65% du montant des travaux le cas échéant et la possibilité pour la commune d'étaler les paiements sur plusieurs années.

- M. BRETEAU informe qu'il a rencontré Mme BEL, gérante du camping, qui a proposé de convertir la convention d'occupation actuelle en bail commercial de 3 ans. La proposition sera étudiée en commission.

- Mme GUYOU a fait un retour sur le comité de pilotage au sujet de l'Espace de Vie Sociale qui a eu lieu à ADICHATS. Un projet global doit être rédigé avec les besoins de la population, un questionnaire doit être établi afin de les cerner. Ce questionnaire sera distribué dans chaque foyer mais des actions sur le terrain sont aussi prévues. La prochaine réunion du comité aura lieu le 9 février.

La séance est levée à 20 h 00.

P. BRETEAU

S. MONCOURT

N. ALIMY

T. DOAT

D. ESPOSITO

C. CAULIÉ

S. PHILIPPOT

JP LAUDREN

O. DOAT

A-S. DUCHESNE

M. BARBE

S. GUYOU